

**Réponse** de la Municipalité à la motion
" Bellevue en zone 30 km/h"

Vallorbe, le 6 avril 2017 / FM / SC / LFi

Au Conseil communal de et à
1337 Vallorbe

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En date du 31 octobre 2016, Monsieur Lionel Favre, conseiller communal, a déposé une motion relative à la vitesse des véhicules circulant sur la route de Bellevue. Acceptée par 43 oui, 1 non et 4 absentions, elle a été transmise à la Municipalité pour étude. Pour mémoire, nous rappelons ci-après la teneur de cette motion :

"Me faisant notamment le porte-parole de plusieurs résidents de la route de Bellevue, je dépose la motion suivante : en plusieurs années, ce quartier a considérablement grandi. De nombreuses habitations individuelles ont été construites, dont deux sont encore en construction. De nombreuses familles avec enfants s'y sont installées. De plus, la route est toujours autant fréquentée par des promeneurs lors des jours de beau temps. Enfin, la circulation s'est fortement densifiée. Sans parler du nombre de frontaliers et autres automobilistes ne vivant pas dans le quartier qui passent par la route de Bellevue quand il y a les bouchons sur la route cantonale entre Vallorbe et le Creux.

De ce fait, la vitesse de 50 km/h n'est pas appropriée pour cette zone résidentielle ; à certains endroits les véhicules doivent monter sur le trottoir pour se croiser, ce qui peut constituer un danger pour les promeneurs et les familles vivant en bord de route.

En conclusion, je demande à la Municipalité d'étudier ma motion de faire passer tout le quartier de Bellevue en zone 30 km/h depuis les lieux-dits le Pont de France jusqu'au Pontet".

Afin de pouvoir se déterminer sur cette demande, la Municipalité a souhaité avoir des informations quant à la fréquentation et la vitesse des véhicules empruntant cet axe.

Plusieurs systèmes de contrôle (compteurs) ont ainsi été installés par la Direction générale de la mobilité et des routes durant sept jours, soit du 22 au 29 mars 2017, à la route de Bellevue ainsi qu'au chemin des Chenevières ; à relever que les conditions climatiques étaient bonnes durant cette période (pas de neige) et que les compteurs ont été déplacés chaque jour.

Le résultat de cette étude permet de constater que la vitesse moyenne calculée est de 43,2 km/h pour un trafic journalier moyen de 320 véhicules ; ramené à l'heure, cela correspond au passage de 13 véhicules. Vous trouverez en annexe le détail des emplacements des compteurs, des vitesses calculées ainsi que du trafic.

Il est évident que ce quartier s'est densifié ces dernières années avec une augmentation du trafic en conséquence, ce qui peut expliquer une sensation d'insécurité, toutefois non corroborée par les résultats de cette étude.

En conclusion, l'abaissement de la vitesse autorisée à 30 km/h ne semble pas justifié dans la mesure où les obstacles qui devraient être mis en place selon les dispositions légales et réglementaires ad hoc engendreraient plus de problèmes qu'ils n'en résoudraient (fluidité du trafic, déneigement, etc.).

Afin d'améliorer la sécurité sur ce tronçon, la Municipalité envisage toutefois d'empêcher le passage des véhicules sur les chemins piétonniers sis le long des grands tronçons rectilignes par des potelets installés entre le trottoir et la route ; de plus, des contrôles plus fréquents pourront être effectués, entre autres grâce à l'augmentation de l'effectif prévue pour le service de la sécurité publique.

Vallorbe (Bellevue)

En localité 50 km./h.



TJM (Trafic Journalier Moyen)	348 véhicules
v 85 %	47 km /h

Position du compteur:
Route de Bellevue



Vallorbe (Bellevue)

En localité 50 km./h.



TJM (Trafic Journalier Moyen)	162 véhicules
v 85 %	37 km /h

Position du compteur:
Chemin des Chenevières à la hauteur du n° 7



Vallorbe (Bellevue)

En localit  50 km./h.



TJM (Trafic Journalier Moyen)	325 v�hicules
v 85 %	45 km /h

Position du compteur:

Route de Bellevue   la hauteur du n  3



Vallorbe (Bellevue)

En localit  50 km./h.



TJM (Trafic Journalier Moyen)	354 v�hicules
v 85 %	45 km /h

Position du compteur:

Route de Bellevue   la hauteur du n  28



Vallorbe (Bellevue)

En localit  50 km./h.



TJM (Trafic Journalier Moyen)	410 v�hicules
v 85 %	42 km /h

Position du compteur:

Route de Bellevue



Position	Endroit	TJM	Vitesse V85% ¹
020422	Rte de Bellevue	348 v�hicules	47 km/h
020423	Ch. Des Chenevi�res	162 v�hicules	37 km/h
020424	Rte de Bellevue	325 v�hicules	45 km/h
020425	Rte de Bellevue	354 v�hicules	45 km/h
020426	Rte de Bellevue	410 v�hicules	42 km/h

¹ Le 85% des v hicules roulent   cette vitesse.

